

CATÉGORIE PLUS 2.1 DE L'EMPIRE VIE

Revenu de retraite
garanti la vie durant^{MC}

SCÉNARIO

ÉPARGNER POUR LA RETRAITE MRV INDIVIDUEL SELON L'ÂGE REVENU DIFFÉRÉ

Sarah, âgée de 51 ans, prévoit prendre sa retraite dans 15 ans et dispose d'un montant de 250 000 \$ à investir. Elle doit faire croître son portefeuille avant de prendre sa retraite et recherche un placement qui lui fournira un revenu garanti prévisible pendant sa retraite. Elle craint que de mauvais rendements boursiers ne viennent effriter son épargne et nuire à ses projets pour la retraite.

Catégorie Plus 2.1 de l'Empire Vie peut lui offrir la tranquillité d'esprit dont elle a besoin.

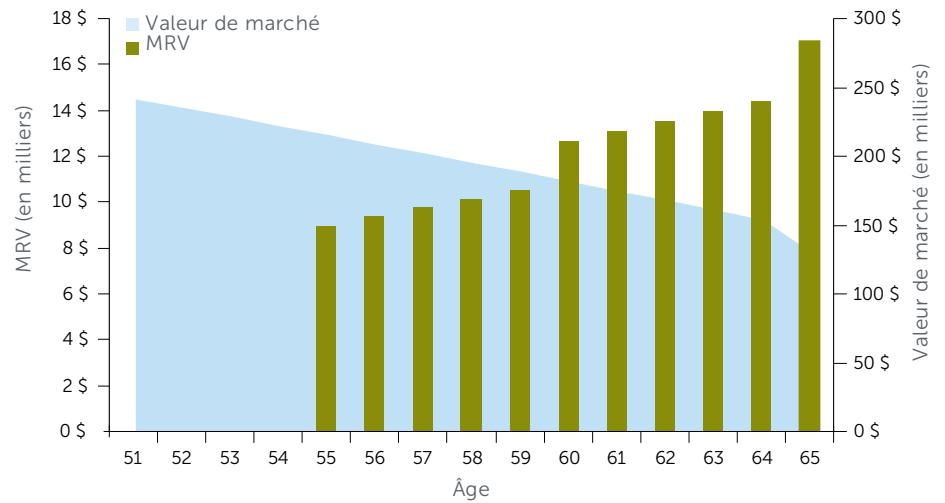
Avec Catégorie Plus 2.1, Sarah recevra un revenu de retraite garanti la vie durant¹. Elle peut augmenter son revenu futur grâce au boni sur le revenu de base² peu importe les conditions des marchés et tirer profit de la croissance de ses placements au moyen des réinitialisations du revenu de base aux trois ans lorsque les marchés sont favorables.

¹ Pourvu qu'il n'y ait aucun retrait excédentaire.

² Le boni sur le revenu de base est un montant notionnel ajouté au revenu de base à la fin de chaque année civile pourvu qu'aucun retrait n'ait été effectué durant cette année.

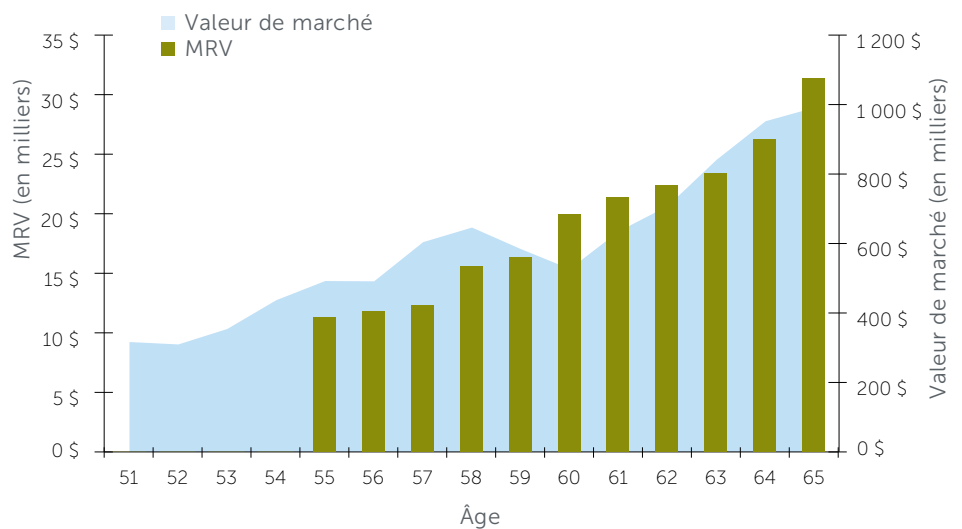
VOICI COMMENT CATÉGORIE PLUS 2.1 PEUT AUGMENTER LE REVENU DE RETRAITE GARANTI DE SARAH EN PÉRIODE DE **MARCHÉS BAISSIERS**

Le boni sur le revenu de base contribue au revenu futur potentiel de Sarah et la protège contre les risques liés aux marchés baissiers. En effet, malgré les mauvaises conditions des marchés, Sarah verrait son revenu de base passer de 250 000 \$ à 425 000 \$, en présupant un boni de 5 % sur le revenu de base chaque année durant laquelle elle n'effectue aucun retrait. Au moment de prendre sa retraite et de retirer un revenu, elle obtiendrait un revenu annuel de 17 000 \$ (4,0 % de son revenu de base de 425 000 \$)³.



VOICI COMMENT CATÉGORIE PLUS 2.1 PEUT AUGMENTER LE REVENU DE RETRAITE GARANTI DE SARAH EN PÉRIODE DE **MARCHÉS HAUSSIERS**

Dans des conditions de marché favorables, en plus du boni de 5 % sur le revenu de base, Sarah profiterait de la caractéristique de réinitialisation automatique aux trois ans. En effet, une réinitialisation du revenu de base de Catégorie Plus 2.1 peut avoir lieu tous les trois ans à la date anniversaire de Catégorie Plus 2.1. Cette réinitialisation du revenu de base a lieu lorsque la valeur de marché des unités de catégorie de fonds au crédit de son contrat est supérieure à la valeur courante du revenu de base, ce qui résulte en un revenu de base plus élevé².



Lorsqu'elle prendra sa retraite à 65 ans, son revenu annuel garanti serait de 31 379 \$ (4,0 % de son revenu de base de 784 473 \$)⁴.

¹ Pourvu qu'il n'y ait aucun retrait excédentaire. ² Le boni sur le revenu de base est un montant notionnel ajouté au revenu de base à la fin de chaque année civile pourvu qu'aucun retrait n'ait été effectué durant cette année. ³ Aux fins de l'illustration, on présume que les fonds s'accumulent à un taux de rendement de -1,5 %. Des frais mensuels Catégorie Plus de 0,125 % (1,50 % annuellement) du revenu de base ont été facturés. ⁴ La valeur de marché du scénario est basée sur un taux de rendement historique mixte composé à 80 % de l'indice S&P/TSX et à 20 % de l'indice obligataire universel DEX, pour la période du 31 décembre 1994 au 31 décembre 2013, avec un taux de rendement moyen de 9,20 %. Les frais mensuels Catégorie Plus sont de 0,125 % du revenu de base. Pour connaître tous les détails, veuillez consulter la brochure documentaire de Catégorie Plus 2.1.



POUR BIEN VIVRE SA RETRAITE

La souplesse dont vous avez besoin

Vous vivez votre vie à votre façon. Pourquoi en serait-il autrement à votre retraite? De nos jours, l'obtention d'un revenu avec une souplesse maximale peut influencer le destin de quelqu'un à la retraite.

Options de MRV individuel et conjoint selon l'âge

La souplesse de Catégorie Plus 2.1 est bonifiée par les options de montant de revenu viager (MRV) individuel et conjoint selon l'âge. L'option de MRV conjoint selon l'âge est offerte uniquement dans le cadre d'un contrat non enregistré.

Pourcentage de MRV individuel selon l'âge	Pourcentage de MRV conjoint selon l'âge ¹
0 à 54 ans : 0,00 %	0 à 54 ans : 0,00 %
55 à 59 ans : 3,00 %	55 à 59 ans : 2,50 %
60 à 64 ans : 3,50 %	60 à 64 ans : 3,00 %
65 à 69 ans : 4,00 %	65 à 69 ans : 3,50 %
70 à 74 ans : 4,25 %	70 à 74 ans : 3,75 %
75 ans et + : 5,00 %	75 ans et + : 4,50 %

Réinitialisation automatique du revenu

Catégorie Plus 2.1 ne vous limite pas au même taux de versement tout au long de votre vie. Comme l'indique le tableau ci-dessus, le pourcentage qui sert au calcul du revenu augmente selon l'âge².

Privilèges de revenu de retraite

Avec les privilèges uniques de revenu de retraite, vous pouvez interrompre vos versements, continuer à être admissible au boni sur le revenu de base³, puis les reprendre en tout temps selon vos besoins en matière de revenu, et ce, sans pénalité.

¹ Déterminé selon l'âge du plus jeune entre le rentier et l'assuré secondaire. ² Le 31 décembre de chaque année, nous calculons le MRV pour l'année suivante. Si aucun retrait excédentaire n'a été effectué durant l'année en question, le MRV pour l'année suivante correspondra au montant le plus élevé du MRV courant et le nouveau MRV. Calculé en fonction du revenu de base courant et du pourcentage de MRV applicable. ³ Possibilité d'augmenter le montant du revenu de base pour les années au cours desquelles aucun retrait n'a été effectué.

Veillez communiquer avec votre conseiller pour obtenir de plus amples renseignements.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best². Notre vision est d'être reconnus pour notre approche simplifiée en affaires et notre touche personnalisée.

¹ *The Globe and Mail Report on Business*, juin 2014, selon le revenu

² Le 21 mai 2014

¹ L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie gère des fonds depuis 50 ans, y compris par l'entremise de sa filiale Placements Empire Vie Inc. depuis 2012.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

